

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 01^{er} octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut
M. Morio à Mme Marroi
M. Guilbaud à M. Sébille
M. Charcosset à M. Roudaut
Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-10-01 N°JUR 133/2026 – DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre comptes des décisions municipales prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du CGCT).

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées ci-après.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après

- Des décisions;
- Des marchés passés après procédure

2026-33 du 23/06/2026	Accord-cadre n°2024-09-acquisition de matériel informatique- modification n°2	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-34 du 30/06/2026	Consultation avocat- Me LERAISNABLE- Permis de construire BURGER KING	Art. L 2122-22 alinéa 16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 056-200055952-20261001-2026_133_DEL-DE

2026-35 du 02/07/2026	Marché 2026-05- Réfection partielle de l'étanchéité du groupe scolaire Marie Curie-modification n°1	3 207,4	General des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-36 du 09/07/2026	Maîtrise d'œuvre portant sur la construction du pôle sportif et associatif à plaisance-Avenant n°5		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-37 du 09/07/2026	Mission d'architecte du patrimoine pour le diagnostic structurel de la chapelle Saint-Joseph située à Calzac Église - attribution	26 305.90 €	Art.L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-38 du 09/07/2026	Placement de fonds auprès de l'État-renouvellement de comptes à terme		Art. L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-39 du 10/07/2026	Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux	Lot 1 : 73563,72 € Lot 2 : 3 648,59 €	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-40 du 16/07/2026	Travaux d'aménagements sécuritaires le long de la RD 7 au lieu-dit Plaisance- Demande de subventions - annule et remplace la décision 2026/029		Art. L 2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-41 du 16/06/2026	Accord-cadre 2024-16 - Amélioration énergétique des bâtiments - travaux d'éclairage- remplacement des luminaires par des luminaires Leds- modification n°3 de l'accord-cadre		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-42 du 03/08/2026	Accord-cadre 2026-06- location et installation de matériel d'éclairage et de sonorisation et mise à disposition de personnel pour les spectacles organisés par la commune de Theix-Noyalo- attribution septembre 2026		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-43 du 10/08/2026	Cession des tables et chaises de la salle du conseil municipal	575.00€	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-44 du 19/08/2026	Appel de la décision du tribunal administratif de Rennes du 18 mai 2026 devant la CAA de Nantes et Défense des intérêts de la commune par le cabinet LEXCAP- Maître ROUHAUD - Refus de Permis de construire n°05625122Y0041		Art. L 2122-22 alinéa 16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-45 du 31/08/2026	Marché 2025-01- Construction d'un équipement sportif et associatif à Plaisance- Lot n°9-doublage- cloisons et lot n°12: peinture, revêtements muraux, nettoyage- Modification du marché		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-46 du 08/09/2026	Bail portant mise à disposition du terrain situé au terrain des sports de Noyalo- route de Surzur à la société TOTEM France	7000€	Art. L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-47 du 14/09/2026	Marché 2025-05- Construction d'un équipement sportif et associatif à Plaisance- Lot n°14-chauffage- ventilation plomberie sanitaire-modification n°1 du marché		Art.L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-48 du 17/09/2026	Marché 2025-01- Construction d'un équipement sportif et associatif à Plaisance- Lot n°9-doublage- cloisons - Modification n°2 du marché	6 200 €	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

A Theix-Noyalo, le 01^{er} octobre 2026



Le Maire,

Christian SEBILLE